



Paris, le 28 février 2023

M. François NOGUÉ
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe SNCF
 2 Place aux Étoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Objet : Préavis

Monsieur le Directeur,

Après seulement 20 jours de débats à l'Assemblée Nationale, le projet de réforme des retraites poursuit son chemin parlementaire accéléré avec, dès aujourd'hui, son examen par le Sénat.

Malgré les avertissements et propositions alternatives formulées par l'ensemble des Confédérations et les puissantes mobilisations de ces dernières semaines, le Gouvernement et ses séides font donc le choix délibéré d'ignorer l'opposition d'une immense partie de la population et des salariés de ce pays, déterminée à combattre et déjouer ce nouveau projet de régression sociale.

Dans l'entreprise, les quatre organisations syndicales représentatives CGT Cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail, CFDT Cheminots sont animées de la même détermination à faire obstacle à ce projet, qui n'épargnerait aucun cheminot s'il devait aboutir, quel que soit son statut.

La demande de concertation immédiate déposée le 17 février dernier par les quatre organisations syndicales portait sur trois points dont aucun n'a trouvé satisfaction. Ils sont pourtant de votre entier ressort, notamment pour ce qui concerne la trajectoire emploi ou encore l'ouverture de négociations salariales.

Cette posture est d'autant moins compréhensible et acceptable que les résultats financiers affichés ces derniers jours, à grand renfort de communiqués et de tweets du Président Farandou, font état de 2,3 milliards d'euros de bénéfices pour l'exercice 2022.

Ils doivent contribuer à développer l'emploi et à augmenter les salaires à la SNCF, à financer et pérenniser par ce biais notre système de protection sociale.

C'est pourquoi les Fédérations syndicales CGT Cheminots, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT Cheminots, conformément aux dispositions de l'article L 2512-2 du Code du travail, vous déposent un préavis de grève illimitée et reconductible par période de 24 heures à compter du 06 mars 2023, 19h00.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés du GPU, ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Il est motivé par les exigences suivantes :

- Retrait du projet de réforme des retraites et de sa déclinaison pour les cheminots ;
- Révision de la trajectoire emploi pour assurer une production ferroviaire et un service public ferroviaire de qualité ;
- Ouverture de négociations sur des mesures salariales et de déroulement de carrière.

Dans l'attente d'être reçus, soyez assuré, Monsieur le Directeur, de nos salutations respectueuses.

Laurent BRUN

CGT Cheminots



Didier MATHIS

UNSA-Ferroviaire



Erik MEYER

SUD-Rail



Thomas CAVEL

CFDT Cheminots

